



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°64-2020-025

PUBLIÉ LE 17 MARS 2020

Sommaire

DDFIP

64-2020-03-17-003 - Arrêté fermeture enregistrement (1 page)

Page 3

DDFIP

64-2020-03-17-003

Arrêté fermeture enregistrement



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DES PYRENEES- ATLANTIQUES
8 PLACE D'ESPAGNE
64019 PAU Cedex 9**

Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle du service de la publicité foncière et des services de la publicité foncière et de l'enregistrement de la direction départementale des finances publiques des Pyrénées-Atlantiques

La directrice départementale des finances publiques des Pyrénées-Atlantiques

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du n° 64-2019-02-18-052 du 18 février 2019 (publié au recueil des actes administratifs n° 64-2019-010 du 18 février 2019 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques des Pyrénées Atlantiques,

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Pour la partie Enregistrement, le Service de publicité foncière et Enregistrement de Bayonne et le service de publicité foncière et Enregistrement de Pau 1^{er} bureau seront intégralement fermés à titre exceptionnel du mercredi 18 mars 2020 au mardi 31 mars 2020 inclus.

Pour la partie Publicité foncière, le Service de publicité foncière et Enregistrement de Bayonne, le service de publicité foncière et Enregistrement de Pau 1^{er} bureau et le Service de publicité foncière de Pau 1^{er} bureau seront fermés à titre exceptionnel AU PUBLIC du mercredi 18 mars 2020 au mardi 31 mars 2020 inclus

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département et affiché dans les locaux de chaque service visé à l'article 1^{er}.

Fait à Pau, le 17 mars 2020

Par délégation du préfet,
La Directrice départementale des finances publiques des Pyrénées-Atlantiques

Marie-José Guichandut